

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D049/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 20 septembre, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 13 septembre 2019

| | |
|---------------------|--|
| Nombre de membres | Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL |
| En exercice : 20 | |
| Présents : 12 | |
| Votants : 14 | |
| Membre manquant : 1 | |
| | Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, Mme JORISSEN, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN |

Membre manquant : représentant de l'association Lézarts et les mots suite à démission.

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Mme VATINEL, Mme VANDERHOEVEN a donné pouvoir à M. GUÉNIER.

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation du tarif des repas, comprenant la participation aux produits d'entretien et d'hygiène, à compter du 1^{er} octobre 2019

Dans le cadre du marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour la résidence autonomie Serge Desson, Monsieur le Président rappelle que la société « Convivio evo », société titulaire du marché, procède à une révision de ses tarifs une fois par an.

Par ailleurs, le tarif fixé pour cette prestation intègre les produits d'entretien et d'hygiène inhérents, aussi Monsieur le Président propose d'appliquer la revalorisation suivante :

| Année | Participation aux produits d'entretien et d'hygiène | Participation aux repas | Tarif TTC |
|-------------|---|-------------------------|---------------|
| 2018 | 0,06 € | 4,14 € | 4,20 € |
| 2019 | 0,07 € | 4,19 € | 4,26 € |

⇒ Soit une augmentation de 1,43 %

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la revalorisation du tarif des repas livrés à la résidence autonomie Serge Desson comprenant la revalorisation de la participation aux produits d'entretien et d'hygiène.
 - ↳ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette tarification à compter du 1^{er} octobre 2019.
-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190920-19D049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

